

### Attachment 1 of 3

## PROPOSITION TECHNIQUE

Le soumissionnaire doit atteindre TOUS les critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous.

Toute pièce justificative requise doit être incluse dans la pièce jointe 1 a la partie 3.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarés non recevables.

<b>CTO 1.0 - OPÉRATEUR</b>	
CTO 1.1	<p style="text-align: center;"><b><u>Certificat</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie de son <b>certificat d'exploitation</b> d'unité de formation au pilotage (UFP).</p>
CTO 1.2	<p style="text-align: center;"><b><u>Lieu de l'UFP</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir leur</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. Nom commercial de l'UFP, Numéro d'entreprise d'approvisionnement (NEA)</li><li>B. Adresse civile, et</li><li>C. Province (Région) d'opération.</li></ul>
CTO 1.3	<p style="text-align: center;"><b><u>Personnel</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les coordonnées complètes (nom, n° de tél., courriel) de chaque :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. gestionnaire d'unité de formation au pilotage à temps plein;</li><li>B. chef instructeur de vol; et</li><li>C. officier de la sécurité des vols ou aérienne.</li></ul> <p>Il est à noter qu'un individu peut être A et B, mais pas A, B ET C.</p>
CTO 1.4	<p style="text-align: center;"><b><u>Expérience</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit clairement démontrer une expérience de 36 mois d'exploitation au cours des 40 derniers mois dans le cadre de son certificat d'unité de formation au pilotage de Transports Canada</p>
<b>CTO 2.0 - LES AÉRONEFS</b>	
CTO 2.1	<p style="text-align: center;"><b><u>Disponibilité des aéronefs</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une <b>liste des aéronefs, y compris le type et le modèle</b>, qui seront exclusivement réservés aux cadets pendant leur formation, ET cette liste doit clairement démontrer que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. le nombre d'aéronefs satisfait à l'affectation des stagiaires proposée par le soumissionnaire selon un ratio de</li></ul>

	<p><b>quatre (4) stagiaires pour un (1) avion</b>, avec un avion de réserve; ET</p> <p><b>B.</b> ces aéronefs réservés aux cadets sont de type et de configuration identiques (et constituent donc une « flotte uniformisée »).</p>
--	---

### CTO 3.0 - INSTRUCTEURS ET PROGRAMME DE COURS

	<p align="center"><b><u>Calendrier et programme de formation des cadets</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit élaborer une <i>ébauche de programme de formation au pilotage des cadets</i> qui respecte les contraintes de formation des cadets suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) un jour de congé hebdomadaire pour chaque cadet de l'Air;</li><li>b) un maximum de douze (12) journées de service, se terminant au plus tard à 21 h;</li><li>c) une période de repos de l'équipage d'au moins 12 heures;</li><li>d) au moins 45 heures de formation au sol par cadet;</li><li>e) au moins 45 heures de vol et une moyenne de 48 heures par cadet;</li><li>f) ne pas dépasser 3 heures de vol dans un appareil de formation au pilotage de niveau 2 ou supérieur;</li><li>g) formation de 7 semaines en juillet et août de chaque année; et</li><li>h) <b>un maximum de 4 cadets pour 1 instructeur.</b></li></ul>
--	---

CTO 3.1	
CTO 3.2	<p>Le <b>programme de formation des cadets</b> du soumissionnaire doit clairement démontrer que le nombre d'instructeurs respecte l'affectation des stagiaires qu'il a proposée, c'est-à-dire <u>au moins 6 cadets</u>, selon un ratio de maximum quatre stagiaires pour un instructeur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. Affectation des stagiaires (cadets) proposés _____ (le soumissionnaire doit indiquer un nombre);</li><li>B. Disponibilité d'instructeurs _____ (le soumissionnaire doit indiquer un nombre).</li></ul>

### CTO 4.0 - SÉCURITÉ DES VOLS

	<p align="center"><b><u>Programme de sécurité des vols</u></b> <b><u>(Système de gestion de la sécurité)</u></b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir <b>une table des matières du manuel de son Système de gestion de la sécurité (SGS) ou un lien vers son site Web sur lequel trouver le manuel.</b></p>
CTO 4.1	

CTO 4.2	<b>Espace aérien. Description de la zone de formation au pilotage.</b> Le soumissionnaire doit fournir une description simple de la zone de formation au pilotage à utiliser pour former les cadets. Elle doit comprendre un schéma ou une <b>carte de l'espace aérien</b> .
CTO 4.3	<b><u>Accès à l'aéroport</u></b> L'unité de formation au pilotage doit fournir <b>le nom ou l'indicatif d'aéroport (p. ex. YOW) des aéroports accessibles</b> dédiés à la formation des cadets, que ces aéroports soient contrôlés ou non.
<b>CTO 5.0 - CERTIFICATIONS</b>	
<b>OPÉRATEUR</b>	
CTO 5.1	<b><u>Rampes</u></b> Le soumissionnaire atteste être responsable d'un programme relatif aux dommages causés par un corps étranger près de la rampe :  Signature : _____ Date : _____
CTO 5.2	<b><u>Plan d'intervention en cas d'écrasement</u></b> Le soumissionnaire atteste que son plan écrit d'intervention en cas d'écrasement est entièrement intégré au plan d'intervention en cas d'écrasement et d'accident de l'aéroport.  Signature : _____ Date : _____
CTO 5.3	<b><u>Ressources du soumissionnaire</u></b> Le soumissionnaire doit attester avoir accès aux ressources suivantes : A. Personne(s) autorisée(s) de Transports Canada B. Examineur(s) linguistique(s) de l'aviation C. Pilote(s) examineur(s) D. Examineur(s) de licence de radio aéronautique d'Industrie Canada  Signature : _____ Date : _____
<b>CTO 6.0 - AÉRONEFS ET MAINTENANCE</b>	
CTO 6.1	<b><u>Maintenance des aéronefs selon les normes 571 et 573 du RAC</u></b> Le soumissionnaire atteste que la maintenance de tous les aéronefs de formation des cadets proposés est conforme aux normes 571 et 573 du RAC :  Signature : _____ Date : _____

CTO 6.2	<p>Le soumissionnaire atteste de la conformité de son organisme de maintenance des aéronefs (OMA) prévu avec la norme 573.10 du RAC en fournissant une copie du <b>certificat de l'organisme de maintenance des aéronefs</b> pour l'OMA prévu. (Le soumissionnaire doit joindre le certificat OMA)</p>
CTO 6.3	<p style="text-align: center;"><b><u>Manuels de maintenance des aéronefs</u></b></p> <p>Le soumissionnaire atteste que l'OMA dispose de manuels de maintenance des aéronefs à jour (sur support papier ou électronique) pour les aéronefs de formation des cadets proposés :</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p>
CTO 6.4	<p style="text-align: center;"><b><u>Équipement de bord</u></b></p> <p>Le soumissionnaire atteste que la « flotte uniformisée » d'aéronefs de formation des cadets proposée est entièrement équipée des ou utilisée avec les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Carb. aviation 100LL</li><li>2. Casques d'écoute</li><li>3. Microphones</li><li>4. Transpondeur mode C</li></ol> <p>Signature : _____ Date : _____</p>
<b>CTO 7.0 - FORMATION DES CADETS</b>	
CTO 7.1	<p style="text-align: center;"><b><u>Accès Internet</u></b></p> <p>Le soumissionnaire atteste que l'emplacement de l'unité de formation au pilotage dispose d'un accès Internet et d'un ordinateur accessible aux cadets afin qu'ils puissent accomplir certaines tâches, comme la planification météorologique et de vol :</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p>

CTO 7.2	<p style="text-align: center;"><b><u>Unité de formation au pilotage :</u></b></p> <p><b>PROXIMITÉ avec les places d'hébergement et les repas FURNIS PAR LE MDN.</b></p> <p>Dans le cadre de cette exigence, le soumissionnaire n'est pas chargé de fournir des places d'hébergement et des repas. Toutefois, des places d'hébergement raisonnables doivent obligatoirement être mises à disposition des cadets près de chaque école de pilotage locale.</p> <p>Les soumissionnaires doivent <b>fournir le nom d'un établissement</b> qui répond aux critères suivants :</p> <p>A. Situé à moins de 30 minutes en voiture du lieu de formation le matin à 7 h (selon Google Maps) et selon des conditions routières et météorologiques normales d'été;</p> <p>ET</p> <p>B. Toute installation appartenant au MDN ou utilisée par ce dernier qui serait disposée à fournir les places d'hébergement et les repas pour le nombre de stagiaires proposés en plus de jusqu'à quatre (4) instructeurs;</p> <p>OU</p> <p>Toute installation appartenant au gouvernement ou utilisée par ce dernier pouvant fournir les places d'hébergement et les repas pour le nombre de stagiaires proposés en plus de jusqu'à quatre (4) instructeurs;</p> <p>OU</p> <p>D. Logements commerciaux et repas :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsque le coût d'une nuitée par personne n'excède pas les limites de tarifs d'hébergement pour les villes canadiennes telles que publiées par SPAC; OU</li><li>• Lorsque le coût d'une nuitée n'apparaît pas dans la liste ci-dessus, le tarif ne doit pas excéder 100 \$ par personne par nuit; ET</li><li>• Les repas commerciaux lorsque le coût quotidien par personne par jour n'excède pas 64,05 \$. <a href="https://www.njc-cnm.gc.ca/s3/fr">https://www.njc-cnm.gc.ca/s3/fr</a></li></ul> <p>OU</p> <p>Toute installation <b>utilisée par les cadets de l'Air du MDN sur les 5 dernières années.</b></p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir le nom et l'adresse d'un établissement qui respecte les critères ci-dessus.</p> <p>Nom de l'unité : _____ Adresse de l'unité : _____</p>
---------	--